

(29 juin 2010)

« Il est primordial d'associer les différents combats que mène la Halde avec nos obligations de délégué syndical CFE-CGC »

Newsletter CFE-CGC : Tout d'abord, merci de nous accorder cette interview. Peut-être pourriez-vous vous présenter et nous décrire votre parcours professionnel, qui vous a donc amené à devenir correspondant local de la Halde ?

Freddy Mambour : Je suis directeur d'un restaurant « Courtepaille » depuis près de dix ans ; voyant que les cadres étaient bien souvent les « laissés pour compte », j'ai décidé de m'investir encore plus et de les défendre à leur juste valeur. J'ai, dans un premier temps, adhéré à la CFE-CGC Inova pour devenir par la suite délégué syndical.

Membre du CE et du CHSCT au sein de ma société, je suis amené régulièrement à intervenir dans différents cas de figure. C'est donc tout naturellement que lors de certaines de mes recherches j'ai été amené à consulter et à prendre des renseignements via le site de la Halde. C'est à ces occasions, que j'ai répondu à leur offre de « Correspondants locaux ». De surcroît, ce qui m'a intéressé c'est le fait que ce soit dans le cadre d'un bénévolat. Ainsi, cela me semblait totalement en corrélation avec la notion d'indépendance dont la Halde se prévaut. De plus, je suis convaincu, qu'à l'ère où nous vivons, ces notions de harcèlement et d'égalité des chances occupent des places essentielles dans notre société.

Et je suis convaincu de toute la légitimité de cette fonction qui est en totale complémentarité avec celle du mandat de délégué syndical et qu'il serait nécessaire que chacun d'entre nous soit au fait des dispositions dans ce domaine.

Lors de mes premiers entretiens avec les responsables de cette Institution, ces derniers m'ont conforté dans ma démarche et n'ont fait que confirmer toute l'importance de celle-ci et qu'il s'avère qu'aux études effectuées il reste encore énormément de travail à accomplir (malheureusement !).

En tout état de cause, je réitère ma conviction qu'il est primordial d'associer les différents combats que mène la Halde avec nos obligations de délégué syndical. Et je crois aussi que notre Confédération serait très inspirée de s'y intéresser d'un peu plus près, nous aurions de fait une corde non négligeable de plus à notre arc et que par la même occasion nous deviendrions une fois de plus précurseurs.

Q : Quelles sont vos missions et vos objectifs ? Sur quels dossiers avez-vous déjà travaillé ?

R : Mes missions et objectifs sont les suivants :

- Accueillir, lors de mes permanences, les personnes souhaitant déposer une réclamation à la Halde, les informer de leurs droits et les aider le cas échéant à constituer leur dossier de réclamation en vue d'une instruction par la Direction juridique,
- Accompagner les personnes vers des interlocuteurs institutionnels compétents lorsque l'affaire ne relève pas juridiquement de la discrimination,
- Contribuer à la notoriété de la Halde, faire connaître leurs missions et contribuer à la diffusion des informations relatives à la Halde
- Contribuer à trouver toute solution permettant de traiter une discrimination par une mission de « bons offices ».

Les deux dossiers sur lesquels j'ai déjà travaillé sont le logement et le travail.

Q : A votre avis, comment lutter contre les discriminations, notamment dans le monde du travail ? Bien évidemment, il n'y a pas de « recette miracle », mais vous avez certainement quelques pistes à nous soumettre...

R : Voici quelques pistes que je peux vous soumettre :

- Une meilleure information,
- Ne pas se contenter de traiter la discrimination au travail, mais bien plus en amont (ex : dès l'école),
- Une meilleure formation des instances représentatives du personnel et bien entendu des DRH,
- Engendrer un meilleur climat de confiance entre les différents acteurs dans le contexte du travail, cela incitera certainement une plus grande ouverture au dialogue...

Propos recueillis par la rédaction de la newsletter CFE-CGC Le + syndical